

Enquête sociale auprès des conseiller(e)s départementaux de la Somme Synthèse des réponses

Le 6 juin dernier, les membres de la CIP se sont rendus au Conseil départemental afin de contrôler la situation de leurs représentant.e.s. Pour le moment, seuls sept conseiller(e)s départementaux ont répondu au questionnaire qui leur a été soumis sur un total de 46 élu.e.s.

Voici les premiers constats que nous pouvons établir sur la base de ces premières réponses.

- Cinq de ces élu.e.s déclarent cumuler au moins deux mandats électifs.
- En moyenne, les élu.e.s déclarent toucher 2 340 euros mensuels nets au titre de leurs différents mandats électifs, sachant que deux questionnaires ne mentionnaient pas les indemnités inhérentes aux autres mandats exercés.
- A cette indemnité s'ajoutent les moyens mis à disposition : bureaux, secrétaires, places de parking.
- Six élu.e.s sur sept déclaraient exercer une activité professionnelle, à temps plein ou partiel, en plus de leurs mandats électifs. Seuls deux élu.e.s précisent le salaire qu'ils cumulent à leur mandat.
- Six élu.e.s sur sept déclarent être propriétaires de leur logement.
- Trois élu.e.s déclarent posséder une résidence secondaire. Un questionnaire ne comprenait pas de réponse à cette question.
- 100 % des élu.e.s répondants déclarent connaître la signification des acronymes RSA, RMI, MAP, T AM, RGPP, EPCI et loi NOTRe.

Sur d'autres points, les réponses s'avéraient dans l'ensemble trop évasives pour en tirer des conclusions :

- Certains élu.e.s déclarent manger une fois par mois aux frais du contribuable, d'autres ne répondent pas ou se réfèrent au nombre de session, alors que certaines sessions s'étaient sur plusieurs jours.
- L'évaluation du coût unitaire de ces repas par les élu.e.s répondants s'échelonne de 3 euros à 215 euros.

A toute fin utile, rappelons que pour les allocataires du RSA, tout défaut de déclaration, ou toute déclaration perçue comme fautive, se traduit par une suspension des allocations, voire une mise en situation de trop-perçu pour l'allocataire. Il est étonnant que des élu.e.s faisant preuve d'aussi peu de transparence en sollicitent autant de la part de leurs administrés allocataires du RSA. L'exemplarité devrait commencer à l'Hôtel des feuilants, siège du Conseil départemental, et non au guichet de la CAF.